Réseau sem@fibre77

Le Très Haut Débit pour tous

Le réseau sem@fibre77 est le plus important projet d'infrastructure en cours du département.

Fixée par le schéma départemental d'aménagement numérique, l'ambition de Seine-et-Marne Numérique est d'apporter l'accès au Très Haut Débit par la fibre optique à tous les seine-et-marnais dans la zone d'intervention publique comprenant 425 communes réparties dans 22 des 23 intercommunalités du département, soit 45 % de la population du territoire.

Pour 81 autres communes, ce même réseau est déployé par Orange (56 communes) ou par SFR (25 communes). Enfin, une seule commune est déployée par l'ensemble des opérateurs nationaux.

Ainsi, il s'agissait pour le Syndicat de déployer un réseau de distribution, d'une capillarité identique à celle du réseau téléphonique actuel et ce, en moins de 10 ans. Le réseau sem@fibre77 atteint au final un linéaire d'environ 9600 kilomètres.

Les premiers déploiements ont débuté en 2015 et les premiers abonnés ont été raccordés dès le mois de mai 2016. La desserte des sites dits isolés (1% restant), est en cours et devrait être achevée d'ici à fin 2026. Les bâtiments neufs sont quant à eux desservis au fur et à mesure.

Seine-et Marne THD

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence menée par le Syndicat en 2014, une Délégation de Service Public* (DSP) pour la conception, l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit (FttH/E) a été notifiée le 22 janvier 2015 à la société Covage. Celle-ci a alors créé la société de projet dédiée, **Seine-et-Marne THD SAS** afin d'assurer l'exécution exclusive de ce contrat. Il est à ce titre le délégataire de Seine-et-Marne

Numérique (le délégant).

Fin 2020, après un accord donné sous conditions par la Commission européenne, SFR FttH Network (groupe Altice) a acquis la société Covage. En 2023, ce groupe a pris le nom de XpFibre. La marque Covage a quant à elle été cédée au groupe Altitude Infrastructures en 2021- voir Sem@for77.

Ce réseau permet le raccordement de plus de 300 000 foyers, entreprises et sites publics sur le périmètre d'intervention publique.

Chaque abonné accède au service THD via une prise terminale optiques (PTO) reliée au réseau un point de branchement optique (PBO). Il s'agit du raccordement terminal réalisé uniquement en cas de prise d'abonnement.

Pour couvrir le territoire, il est déployé plus de :

- 10 000 km de réseau,
- 80 000 points de branchements optiques (PBO),
- 600 sous-répartiteurs optiques (SRO) aussi appelés points de mutualisation (PM),
- 45 Nœuds de raccordements optiques (NRO).

Cette nouvelle infrastructure essentielle, comme le sont les réseaux d'électricité ou de distribution de l'eau, repose sur un investissement public/privé de plus de 358M€, constituant un bien public. Il reviendra à Seine-et-Marne Numérique à la fin du contrat de DSP en janvier 2040.

i

Cette DSP, de type concessive avec des îlots en affermage, prévoit que la société privée Seine-et-Marne THD finance et réalise une partie du réseau (laissant au Syndicat la construction d'une autre partie du réseau) et exploite l'intégralité de ce réseau. Ce montage permet de maximiser l'engagement du partenaire privé, tant techniquement que financièrement. Seine-et-Marne THD est ainsi l'Opérateur d'Infrastructures (OI).

Les principales missions de Seine-et-Marne THD sont de :

- concevoir et construire un réseau FttH,
- raccorder les utilisateurs finaux (foyers, entreprises ou administrations), dès lors qu'ils auront souscrit une offre fibre auprès des opérateurs,
- assurer l'exploitation et la maintenance du réseau.

• commercialiser le réseau FTTH auprès des opérateurs Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI), également appelés Opérateurs Commerciaux (OC).